



## Conditions Particulières du Produit – Logiciel Adobe Desktop (2016v1)

### 1. Accès pour plusieurs utilisateurs.

- 1.1 Si le Logiciel OnPremise concédé sous licence par utilisateur est installé sur un Ordinateur auquel ont accès plusieurs Utilisateurs, alors le nombre total d'Utilisateurs (et non le nombre d'utilisateurs simultanés) pouvant accéder au Logiciel OnPremise ne doit pas dépasser la quantité indiquée dans le Bon de Commande.
- 1.2 Le Client n'est pas en droit d'installer le Logiciel OnPremise ou d'y accéder (que ce soit directement ou via des commandes, des données ou des instructions) pour des opérations non lancées par un utilisateur individuel (par ex. un programme serveur automatisé).

**2. Activation et Utilisation simultanée.** Si le Client concède sous licence le Logiciel OnPremise par Utilisateur, alors chaque Utilisateur peut activer le Logiciel OnPremise sur 2 Ordinateurs au maximum placés sous le contrôle direct du Client. Le Client n'est pas en droit d'utiliser le Logiciel OnPremise sur ces deux Ordinateurs en même temps. Si le Client concède sous licence le Logiciel OnPremise par Ordinateur, alors il peut installer le Logiciel OnPremise sur un seul Ordinateur.

**3. Mise à jour.** Le Logiciel OnPremise peut télécharger et installer automatiquement des mises à jour de temps à autre. Le Client accepte de recevoir de telles mises à jour de la part d'Adobe dans le cadre de son utilisation du Logiciel OnPremise.

**4. Fichiers de Contenu.** Le Client peut utiliser, afficher, modifier, reproduire et diffuser les fichiers types fournis par Adobe comme les polices, les catalogues d'images ou les sons (les « Fichiers de Contenu »), mais le Client s'interdit de diffuser des Fichiers de Contenu séparément. Le Client n'est pas en droit de revendiquer tout droit de marque envers les Fichiers de Contenu ou toute œuvre dérivée y afférente.

**5. Utilisation intégrée.** Le Client peut intégrer ou distribuer, selon le cas, tout logiciel mis à la disposition du Client via le Logiciel OnPremise (y compris les polices, objets d'exécution, compléments et utilitaires fournis avec le Logiciel OnPremise, par exemple dans le cadre d'une application prévue pour s'exécuter sur les systèmes d'exploitation Apple iOS ou Android™) dans le cadre d'applications de développeur, de documents électroniques ou de contenu, et peut autoriser l'utilisation de ce logiciel uniquement en lien avec l'application, le document ou le contenu en question. Aucun autre droit d'intégration n'est concédé de manière expresse ou implicite.

**6. Services OnDemand accessibles via le Logiciel OnPremise.** Le Logiciel OnPremise peut faciliter l'accès du Client au contenu, aux sites Web et aux services qui sont fournis par Adobe ou des tiers. L'utilisation des Services OnDemand d'Adobe est soumise aux Conditions Particulières du Produit applicables régissant les Services OnDemand d'Adobe.

**7. Logiciel de police.** Concernant les polices contenues dans le Logiciel OnPremise, toute imprimante commerciale ou toute société de services que le Client utilise pour traiter le fichier du Client doit disposer d'une licence valide pour utiliser le logiciel de police inclus dans le fichier.

**8. Moteur de Rendu After Effects.** Le Client peut installer un nombre illimité de Moteurs de Rendu sur les Ordinateurs relevant de son réseau intranet, qui inclut au moins un Ordinateur sur lequel est installée la version complète du logiciel Adobe After Effects. L'expression « Moteur de Rendu » désigne une partie installable du Logiciel OnPremise qui permet le rendu des projets After Effects, mais qui ne peut pas être utilisée pour créer ou modifier des projets et n'inclut pas l'interface utilisateur complète d'After Effects.

**9. Acrobat.** Le Logiciel OnPremise peut inclure des technologies permettant au Client d'activer certaines fonctionnalités de documents PDF via l'utilisation d'informations d'identification numériques (« Clé »). Il est interdit au Client d'accéder, de tenter d'accéder, de contrôler, de désactiver, de supprimer, d'utiliser ou de diffuser la Clé à quelque fin que ce soit. Les certificats numériques peuvent être émis par des autorités de certification

tierces ou peuvent être auto-signés. Il incombe exclusivement au Client de décider s'il fait ou non confiance à un certificat et s'il souhaite acheter, utiliser et se fier à des certificats numériques.

- 10. Adobe Runtime.** Si le Logiciel OnPremise inclut Adobe AIR, Adobe Flash Player, Shockwave Player, Authorware Player, ou si une partie du Logiciel OnPremise est intégrée dans une présentation, des renseignements ou du contenu créés et générés à l'aide du Logiciel OnPremise (collectivement, « **Adobe Runtime** »), alors le Client n'est pas en droit d'utiliser Adobe Runtime sur un PC ou tout autre appareil. Les distributions du fichier de sortie ou de l'application de développeur qui en résulte sur un appareil autre qu'un PC peuvent nécessiter l'obtention de licences de la part du Client et être soumises à des redevances supplémentaires, pour lesquelles le Client est exclusivement responsable.
- 11. Flash Builder avec Bibliothèque de Gestion des Données LiveCycle Data Services (LCDS).** Adobe Flash Builder peut inclure la bibliothèque fds.swc. Il est interdit au Client d'utiliser fds.swc à toute autre fin que celle visant à fournir des capacités de gestion des données pour le client et en tant que fichier de sortie au sein des logiciels mis au point par le Client, sous réserve des conditions suivantes : il est interdit au Client (a) d'utiliser fds.swc pour permettre des associations ou des capacités hors ligne au sein du logiciel ou (b) d'intégrer fds.swc dans tout logiciel similaire à Adobe LiveCycle Data Services ou BlazeDS.
- 12. Adobe FrameMaker ou RoboHelp.** Si le Logiciel OnPremise inclut les logiciels FrameMaker ou RoboHelp d'Adobe, l'utilisation du logiciel complémentaire de création de fichiers PDF d'Adobe qui peut être installé avec les logiciels FrameMaker ou RoboHelp d'Adobe est autorisée uniquement conjointement avec les logiciels FrameMaker ou RoboHelp. Toutes les autres utilisations du logiciel complémentaire de création de fichiers PDF d'Adobe en vertu de cette licence, notamment l'utilisation avec d'autres logiciels ou applications, sont interdites.
- 13. Éléments Redistribuables dans Adobe RoboHelp.** Le Client peut reproduire et diffuser, sous forme de code objet uniquement, tout code désigné comme étant disponible pour être redistribué (les « Éléments Redistribuables »), à condition toutefois que le Client (a) ne distribue pas les Éléments Redistribuables sous forme de produit autonome et (b) accepte d'indemniser, de défendre et de tenir à couvert Adobe à l'égard de toutes responsabilités (y compris les honoraires d'avocat) découlant de réclamations, de procès ou d'autres procédures judiciaires qui résultent de l'utilisation ou de la distribution de tout produit logiciel applicatif qui intègre les Éléments Redistribuables.
- 14. Notifications tierces.**
  - 14.1 Notifications tierces.** Les auteurs et concédants de licence de certaines normes publiques et de codes mis à la disposition du public (« Matériels Tiers »), exigent la communication de certaines notifications aux utilisateurs finaux du Logiciel OnPremise. Ces notifications tierces figurent sur le site [www.adobe.com/products/eula/third\\_party/index.html](http://www.adobe.com/products/eula/third_party/index.html) (ou un site Web qui lui succède). L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client quant aux Matériels Tiers intégrés dans le Logiciel OnPremise.
  - 14.2 Distribution AVC.** Les notifications applicables au Logiciel OnPremise qui renferment des fonctionnalités d'importation et d'exportation au format AVC figurent sur la Page dédiée aux Notifications tierces.